

HAUTE-PROVENCE Un éleveur condamné

Ses chiens de protection avaient agressé des randonneurs

Au terme d'une semaine de délibéré, le tribunal correctionnel de Digne-les-Bains a condamné un berger à indemniser les deux randonneurs agressés par les chiens de protection, des bergers d'Anatolie, attachés à la surveillance de son troupeau.

Ce 15 août 2019, l'éleveur de 58 ans à La Verdrière dans le Var garde un millier de brebis issues d'un groupement pastoral dans la montagne, au lieu-dit plaine de Jassaud sur la commune de Thorame-Basse.

Vers 13 h 45, des randonneurs sont victimes d'une première agression. « C'est la première fois que je me trouve dans cette situation », témoigne à la barre un randonneur originaire de Grenoble qui, déambulant sur un chemin de randonnée balisé, a été mordu au mollet après avoir mis en fuite deux autres molosses. Deux heures plus tard, nouvelle agression d'un groupe de randonneurs.

250 euros d'amende

« Ma cliente évacuée par hélicoptère a subi de graves blessures à la cuisse, aux chevilles, au mollet », souligne Me Isabelle Ha-

mel, avocate au barreau d'Annecy, évoquant l'agression dont a été victime une autre randonneuse originaire de la région lyonnaise.

Une partie civile qui réclame une expertise médicale de la randonneuse la plus gravement blessée, mais aussi 10 000 euros de provision et 5 000 euros de préjudice moral, ainsi que 5 000 euros de préjudice corporel pour le randonneur isérois.

Le ministère public avait réclamé une peine d'amende de 750 euros dont 500 euros avec sursis acceptée par le prévenu, suivant en cela la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Enfin, le tribunal présidé par Anaïs Chircop, en avalisant la proposition du parquet, condamne aussi l'éleveur à verser au premier randonneur 1 500 euros au titre du préjudice moral et 2 500 euros au titre du préjudice corporel, et renvoie sur une audience sur intérêts civils après expertise l'indemnisation de la randonneuse lyonnaise, lui attribuant 3 000 euros de provision.

B.F.